



SNUTER – FSU  
173 rue de Charenton 75012 Paris  
☎ 01 43 47 53 95 01 49 88 06 17  
✉ contact@snuter-fsu.fr www.snuter-fsu.fr

## Communiqué de presse

### LA PAROLE DONNÉE DOIT ÊTRE RESPECTÉE !

Le gouvernement a publié au JO du 29 mars, un arrêté classant les diplômes d'État d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur technique spécialisé et de conseiller en économie sociale familiale, au niveau 2 de la nomenclature des niveaux de formation ; soit au grade universitaire de licence.

Or, contre toute attente, cette décision est assortie d'une condition restrictive majeure : seuls les diplômes d'Etat « *obtenus à l'issue d'une formation entamée à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018* » seront classés au niveau 2 donc homologués Bac+3. Pour les autres, c'est à dire l'ensemble des professionnels aujourd'hui en exercice, la reconnaissance de leur niveau de qualification reste inchangée. Il en sera de même, jusqu'en 2018, pour les étudiantes et étudiants en formation.

Cette décision est une véritable provocation. Elle témoigne d'un mépris et d'un manque de considération pour les travailleurs sociaux.

Dans ce type de situation, il est de règle que les personnels concernés bénéficient d'une mesure de rétroactivité en raison de la reconnaissance de leur expérience professionnelle. Qui pourrait imaginer dans une équipe de travail des collègues titulaires des mêmes diplômes mais dont la valeur serait différente en raison de la date de leur obtention?

Comment comprendre que, dans la Fonction publique, le 1er février 2018 tous les travailleurs sociaux (ex CII cat B) passent en catégorie A, mais avec un diplôme qui resterait au niveau Bac+2 ?

La FSU est intervenue immédiatement auprès de la ministre de la Fonction publique afin qu'elle fasse respecter la parole de l'État et que l'ensemble des travailleurs sociaux concernés-es voit leur diplômes classés au niveau II du RNCP et bénéficie d'une homologation à Bac+3 au grade de licence.

Sans changement, la FSU-Territoriale appellera à la mobilisation unitaire des travailleurs sociaux.

Paris, le 7 avril 2017

#### **Contacts presse :**

Didier Bourgoïn : 06 80 32 33 27

Hervé Heurtebize : 06 82 96 67 30

